



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 3 février 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 28 janvier 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

N°2021-52

**BUDGET PRIMITIF
2021
GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 23 présents, à savoir :

M. Daniel Fréchet Président, MM. Philippe Chatre, Lucien Murzi, Eric Lacroix, Timothée Crionay, Mme Fabienne Stalars Vice-Présidents, MM. Laurent Beluze, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Pierre Devedeux, Christian Dupuis, David Gianone, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Neron, Eric Martin, Stéphane Raphaël, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Michel Tarasco, Mmes Laurence Boyer, Joëlle GIRARDET Délégués titulaires.

Absents avec excuses : MM. Aldo Marcuccilli Vice-Président, Sébastien Allier, Romain Bost, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, David Dozance, Marcel Feraille, Jacky Geneste, Gilbert Grataloup, Gérard Meunier, Didier Prunet, Mme Cécile Dony, Sylvie Martinez délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Philippe Chatre

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M. Gérard MEUNIER	M. Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Ce budget est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M14.

Le budget Gestion des milieux aquatiques est équilibré par la participation des collectivités (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et Communauté de Communes de Forez-Est), et par les subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et le conseil Général de la Loire et du Rhône.

Le budget de cette année correspond à un budget de fin de contrat territorial et de préparation d'un prochain contrat avec les différents partenaires financiers. Il est donc limité à des opérations d'entretien et les dernières opérations d'investissement inscrites au contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (RTOM).

Le budget est proposé en équilibre à 611 300 € en section d'exploitation et à 775 200 € en section d'investissement, soit un total de 1 386 500 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

En dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 376 300 € (101 800 € en 2020), et comprennent principalement :

- 74 000 € d'analyses
- 87 500 € d'entretien externalisé des cours d'eau
- 9 200 € d'animation des scolaires
- 21 400 € d'entretien et carburant des véhicules
- 5 000 € pour la déclaration d'intérêt général
- 153 000 € de charges de structure

L'augmentation des charges à caractères générales provient essentiellement de la fusion au 01/01/2020 avec le Syndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents.

Les charges de personnel sont estimées à 200 000 € (680 000 € en 2020). On constate une forte baisse du au changement de gestion du personnel. Tous les agents Roannaise de l'eau seront affectés au budget Principal Eau Potable et les techniciens de rivière, et la chargée de programmation seront refacturés au budget Gestion des milieux aquatiques.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 10 000 € (500 € en 2020) et concernent la participation pour le Jarnossin.

Les charges exceptionnelles sont estimées à 10 000 € et comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Il est également prévu la dotation aux amortissements pour un montant 15 000 €.

En recettes :

Les recettes proviennent des participations des collectivités :

- Roannais Agglomération pour 241 300 € dont 10 000 € concernant le Jarnossin
- Charlieu Belmont Communauté pour 12 450 €
- Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône pour 61 400 €
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour 65 700 €
- Communauté de Communes de Forez-Est pour 3 550 €

Elles proviennent également de subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 194 500 €.

Enfin, il est inscrit un montant de 32 400 € en autres produits exceptionnels pour l'équilibre du budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses :

Le volume des investissements proposé est de 760 200 € et correspond principalement aux opérations suivantes :

- Envahissant et renaturation : 35 000 €
- Piétinement, clôtures et abreuvoirs : 225 000 €
- Continuité écologique : 300 000 €
- Réhabilitation des mares : 12 000 €
- Tête de bassin versant : 74 000 €
- Restauration des berges : 110 000 €

Il est également prévu un montant de 15 000 € pour les dépenses imprévues.

En recettes :

Les recettes réelles proviennent :

- Des subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 469 050 €
- Des subventions du Conseil général du Rhône pour 4 000 €
- Des subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes pour 26 000 €
- Des contributions des collectivités : Roannais Agglomération pour 118 600 €, communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour 72 700 €, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône pour 54 600 € et Communauté de Communes de Forez-Est pour 15 250 €.

Il est inscrit la dotation aux amortissements pour 15 000 €.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- examiner et approuver le budget primitif du budget Gestion des Milieux Aquatiques pour l'exercice 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

11 FEV. 2021

Le Président

Daniel FRECHET

